



**LETTRE D'ORIENTATION STRATÉGIQUE  
DE NANTES UNIVERSITÉ  
2022-2026**

***BILAN***

# BUDGET

## DES MOYENS COMMUNS AUX ETABLISSEMENTS MEMBRES DE NANTES UNIVERSITE

Les établissements membres de Nantes Université conservent leurs prérogatives en matière de budget. Ils contribuent à l'élaboration et au déploiement de la stratégie commune inscrite dans la LOS et déclinée dans les contrats pluriannuels d'objectifs et d'engagements (CPOE) établis avec les établissements-composantes (Centrale Nantes, l'école des Beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire, l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes), dans la convention de mixité renforcée avec l'INSERM (en cours de construction) et dans les déclinaisons opérationnelles des conventions d'association avec le CHU et l'IRT Jules Verne.

Cette articulation entre autonomie budgétaire des établissements membres et contribution à une stratégie commune constitue l'un des principes structurants de Nantes Université.

Les éléments budgétaires de cette stratégie commune sont discutés lors des débats d'orientation budgétaire de chaque membre.

Chaque année, le document préparatoire au débat d'orientation budgétaire de Nantes Université est partagé avec les membres afin de faire ressortir les priorités communes.

Les budgets communs aux membres sont issus des appels à projet portés ensemble et dont Nantes Université est lauréate :

- **I-Site** confirmé en 2022 avec le projet **NExT** **10 M€ / an**
- **ExcellencES** obtenu en 2023 avec le projet **Ouverture** **23,4 M€** pour 7 ans (2024 – 2030)
- **PUI** obtenu en 2023 avec le **PUI de Nantes Université** **6,2 M€** pour 4 ans (2024 – 2027)
- **SAPS** obtenu en 2024 avec le **projet Forger** **765 k€** pour 3 ans (2025 – 2027)

## ALLOCATION DES MOYENS

Nantes Université a engagé un travail de redéfinition des modes d'attribution des moyens internes pour garantir transparence, équité et soutenabilité. Elle a ouvert deux axes de travail :

- **La répartition de la dotation ressources humaines**

Le travail a consisté à caractériser et objectiver les taux d'encadrement des étudiantes et des étudiants afin de mobiliser ces données pour le pilotage de l'établissement et dans le cadre des révisions des effectifs.

- **Enseignantes et enseignants, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs**

En 2023 l'établissement a publié le taux d'encadrement (nombre d'étudiantes et étudiants par équivalent temps plein) par composante et par pôle. Cette analyse a montré que l'établissement avait un taux d'encadrement moyen de 19,4 étudiantes et étudiants par ETPT avec des disparités importantes.

En fonction des taux d'encadrement, les composantes ont été classées en 4 catégories et l'établissement a accompagné les composantes ayant les taux d'encadrement les plus faibles. L'accompagnement de l'établissement s'est concrétisé par la publication de 4 postes supplémentaires en psychologie, en droit et en STAPS. En raison du contexte budgétaire contraint de l'établissement, ce soutien n'a pas pu être renouvelé les années suivantes.

Ces taux d'encadrement sont désormais des données de pilotage pour construire les arbitrages sur la répartition des emplois à publier entre les pôles. Les taux

d'encadrement ont été actualisés en 2024 et montre que la situation des composantes présentant les taux d'encadrement les plus faibles s'est améliorée.

- **Personnels BIATSS**

Nantes Université a construit une cartographie des emplois BIATSS, répertoriant 54 activités possibles, en interrogeant l'ensemble des responsables de composante, de laboratoire et de service sur la répartition de ces activités dans le travail de leurs agents. Cette cartographie a été partagée avec l'ensemble des responsables de l'établissement et a permis de poser un diagnostic activité par activité. L'ensemble des responsables peut désormais s'en emparer afin de mieux caractériser leurs besoins dans le cadre de la révision des effectifs.

- **Répartition de la dotation pour charge d'enseignement**

Depuis 2019, la dotation pour charges d'enseignement (« DCE ») de Nantes Université était calculée selon un modèle fondé sur les heures maquettes réalisées par les composantes et le potentiel enseignant net.

En 2020, le modèle adopté par l'établissement a été reconduit avec des ajustements. Les composantes avaient pointé sa lourde charge administrative, et la complexité des ajustements. Il était aussi questionné au regard de sa prise en considération des étudiantes et étudiants en formation par l'apprentissage et s'est avéré inadapté à la forte croissance du nombre des « alternants ».

En 2022, un nouveau modèle, fondé sur les recettes de l'apprentissage, a été débattu puis écarté pour tenir compte des remarques formulées par les composantes les plus concernées par les formations ouvertes à l'apprentissage.

En 2024, un nouveau modèle a été élaboré visant à établir une répartition de la dotation en charges d'enseignement plus transparente, équitable et soutenable selon quatre principes :

- Les effectifs étudiants à encadrer et à former : le modèle prend en compte le nombre réel d'étudiants inscrits, reflet de la charge pédagogique effective pour chaque composante.
- Les pratiques et modalités pédagogiques : en introduisant les ratios H/e (heures par étudiant), le modèle prend en compte les conditions concrètes d'encadrement pédagogique et reconnaît la diversité des pratiques.
- L'architecture des formations : toutes les formations accréditées sont prises en compte, y compris celles ouvertes sous seuils, afin de refléter la réalité de l'offre de formation.
- Le potentiel enseignant disponible : le calcul intègre le potentiel net des enseignants et enseignants-chercheurs, garantissant que la dotation soit ajustée aux ressources humaines réelles des composantes.

Le nouveau dispositif qui articule besoins pédagogiques (étudiants, encadrement, organisation des formations) et ressources disponibles (enseignants et dotations), dans une logique de pilotage stratégique et de soutenabilité, a été mis en place dans le cadre du budget 2026.